

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018 à 19 H 00

Monsieur le Maire ouvre la séance et excuse Monsieur OLIVIERI Paul ayant donné procuration à Madame VIEUDRIN Maryline, Mr SABRIE Alain ayant donné procuration à Mr GERARDIN Nicolas, Mme SERENO Nicole, Mrs CODOGNO Jean-Michel et HUBERT Gilles, étant excusés.

1) INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL APRES DEMISSIONS

Le conseil Municipal prend acte de la démission, en tant que Conseiller Municipal de :

- Mr MAURY Pierre-Yves
- Mr FRANCESCHI Alain
- Mme IMBERT Marie-Christine
- Mr LOQUIER Romain
- Mme MARTINEZ Yveline
- Mr IMBERT Eugène
- Mme MARIE Peggy

Et de l'installation de Monsieur JOLY Philippe, candidat suivant de la liste concernée, en tant que Conseiller Municipal.

2) CONVENTION AVEC LA FOL - ACCUEIL DE LOISIRS - FEVRIER 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier à la Fédération des Œuvres Laïques du Var l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des vacances de février 2018 et de fixer les tarifs comme ci-dessous :

Pour les enfants dont les parents sont domiciliés ou justifient d'une résidence secondaire à SOLLIES VILLE :

La commune prend à sa charge la différence entre le coût de journée dû à la FOL et la participation des familles (calculée en fonction des ressources) et de la CAF du Var ;

Pour les enfants scolarisés à l'école de SOLLIES-VILLE dont les parents sont domiciliés dans une autre commune :

La participation des familles est fixée à 15 € par journée. La commune prend à sa charge la différence entre le coût de la journée dû à la FOL et la participation des familles (15 €) et de la CAF du Var.

Pour les enfants non scolarisés à l'école de SOLLIES VILLE et dont les parents sont domiciliés dans une autre commune :

La participation des familles s'élève au coût de la journée facturé par la FOL soit

Soit 26.35 € sans participation de la commune

### **3) NOUVELLE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ENERGIE DANS LE CADRE DU SYMIELECVAR**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au groupement de commandes d'achat d'électricité par délibération du 28 juin 2016.

Il indique que ce marché arrivera à terme fin 2018 et que, dans le cadre de la préparation de la nouvelle période d'achat, il est nécessaire d'apporter quelques modifications à la convention initiale, par le biais d'un avenant ; d'une part, pour la prise en compte du nouveau texte de la commande publique et d'autre part, pour l'entrée dans le groupement, d'organismes qui ne sont pas classés comme collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 2 abstentions (Mrs DAVICO et LONGOBARDI) adopte la nouvelle convention qui annule et remplace la précédente.

### **4) PRISE EN CHARGE FESTIVAL D'ART ET DE POESIE 2018**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge le coût du festival d'Art et de Poésie qui sera organisé du 07 avril au 20 avril 2018 par l'association « parole d'Auteur » de TOULON, soit la somme de 2000 €.

### **5) SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR CREATION ALSH**

Monsieur le Maire indique que le projet de création d'un Accueil de Loisirs au lieudit Le Pasquier a été modifié afin de prendre en compte la création d'un parc de stationnement et la diminution de la surface des bâtiments à créer.

Le nouveau montant estimatif, selon l'étude du CAUE, s'élève à 1 086 000.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le nouveau projet des travaux prévus ci-dessus

- Approuve le nouveau plan de financement ci-après :

* Subvention Conseil Départemental (36.84 %)	400 082.00 €
* Subvention Etat - DETR (18,66 %)	202 640.00 €
* Subvention Conseil Régional (18.42 %)	200 000.00 €
* Autofinancement (26.08 %)	283 278.00 €

- Sollicite une subvention de 400 082.00 € auprès du Conseil Départemental, au titre de l'année 2018, pour la réalisation de ce projet.

Monsieur GERARDIN Nicolas indique qu'il souhaite qu'une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux soit envisagée si nécessaire ; le nombre d'enfants pouvant évoluer en fonction des activités proposées. Il précise que la création d'un parking ne doit pas impactée sur le projet du Centre Aéré.

**6) CONVENTION-CADRE DE FORMATION ANNEE 2018 avec le CNFPT**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention-cadre de formation proposée par le CNFPT qui reprend les différentes formations destinées aux agents de la commune pour l'année 2018 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**7) ADHESION DE LA COMMUNE DE RIANIS AU SIVAAD**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers de la Commune de RIANIS.

**8) DESIGNATION D'UN AVOCAT SUITE REQUETE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne le cabinet LLC et Associés à LA VALETTE DU VAR, agissant par Maître Grégory MARCHESINI - pour défendre les intérêts de la commune, suite à la requête déposée auprès du Tribunal Administratif de TOULON, par la Société AQUALTER EXPLOITATION.

Le Maire,  
Roger CASTEL

